

PLAN DE LUTTE AUX PARADIS FISCAUX

MARS 2015

CFP - 004M
Le phénomène
du recours aux
paradis fiscaux

Version 1.0

CE QUI PEUT ETRE FAIT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
COMME PROVINCE ET COMME ÉTAT INDÉPENDANT.

Par Éric Lauzon

<https://ca.linkedin.com/in/lauzoneric>

Table des matières

1. Les quatre menaces que constituent les paradis fiscaux
 - a. Accentuation des inégalités
 - b. Source d'instabilité financière
 - c. Lieux de blanchiment d'argent
 - d. Atteinte à la démocratie
2. Le préjudice des paradis fiscaux sur les recettes fiscales annuelles du Gouvernement du Québec
3. Les outils dont disposent les entreprises pour profiter des paradis fiscaux
4. Ce que le Québec peut faire en ayant le statut de province
 - a. Renforcer les pouvoirs et les effectifs de Revenu Québec
 - b. Fixer un objectif de réduction des pertes fiscales
 - c. Agir contre les pratiques des professionnels du droit et des chiffres
 - d. Sortir les banques des paradis fiscaux
 - e. Rapport régulier devant les élus de l'Assemblée nationale
 - f. Protéger les lanceurs d'alerte
 - g. Loi pour forcer les entreprises à dévoiler leurs résultats pays par pays
 - h. Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il soit plus actif
5. Les leviers supplémentaires de lutte aux paradis fiscaux par l'accès à l'indépendance politique du Québec

CONCLUSION

1. Les quatre menaces que constituent les paradis fiscaux

Un paradis fiscal garantit le secret bancaire, permet à des individus et à des entreprises de se soustraire à la réglementation financière de leur pays et leur permet d'ignorer les lois et règles, qui régissent la vie en société. L'auteur, Nicholas Shaxson, en fait une définition plus large : « Lieu qui se propose d'attirer des activités économiques en offrant à des particuliers ou à des entités un cadre politiquement stable qui permet tant de contourner les règles, les lois et les réglementations édictées dans les autres pays ».

a. Accentuation des inégalités

Au service des plus riches et des plus grandes entreprises, elles nourrissent les inégalités. L'injustice se situe dans la concentration de la richesse dans quelques territoires et dans quelques mains, dans les politiques d'austérité, dans l'affaiblissement des services publics et l'instrumentalisation de la colère des classes moyennes contre les plus fragiles.

b. Source d'instabilité financière

Les paradis fiscaux sont des centres financiers où les acteurs prennent des paris risqués ou se financent de manière opaque. Près de la moitié des actifs placés dans les paradis fiscaux sont constitués d'argent spéculatif, comme ceux placés dans les hedge funds. Ces actifs ne sont pas investis dans l'économie réelle et ne sont pas créateurs d'emplois. Sans en être la cause principale, ils ont contribué à la crise financière de 2008.

c. Lieux de blanchiment d'argent

Les paradis fiscaux sont aussi des lieux de blanchiment d'argent sale, mais aucune donnée n'est disponible sur l'ampleur du phénomène.

d. Atteinte à la démocratie

Nous avons vu en France, que grâce à la Place financière suisse, depuis l'époque Mitterand, transitait le financement occulte de certaines élections présidentielles.

De plus, on l'a aussi vu dans le cas de Laval, l'argent récolté par les différents maires corrompus ont été expédiés dans des paradis fiscaux. Permettant à cette corruption de rester discrète et à l'abri du public et des enquêtes journalistiques et policières.

2. Le préjudice des paradis fiscaux sur les recettes fiscales annuelles du Gouvernement du Québec

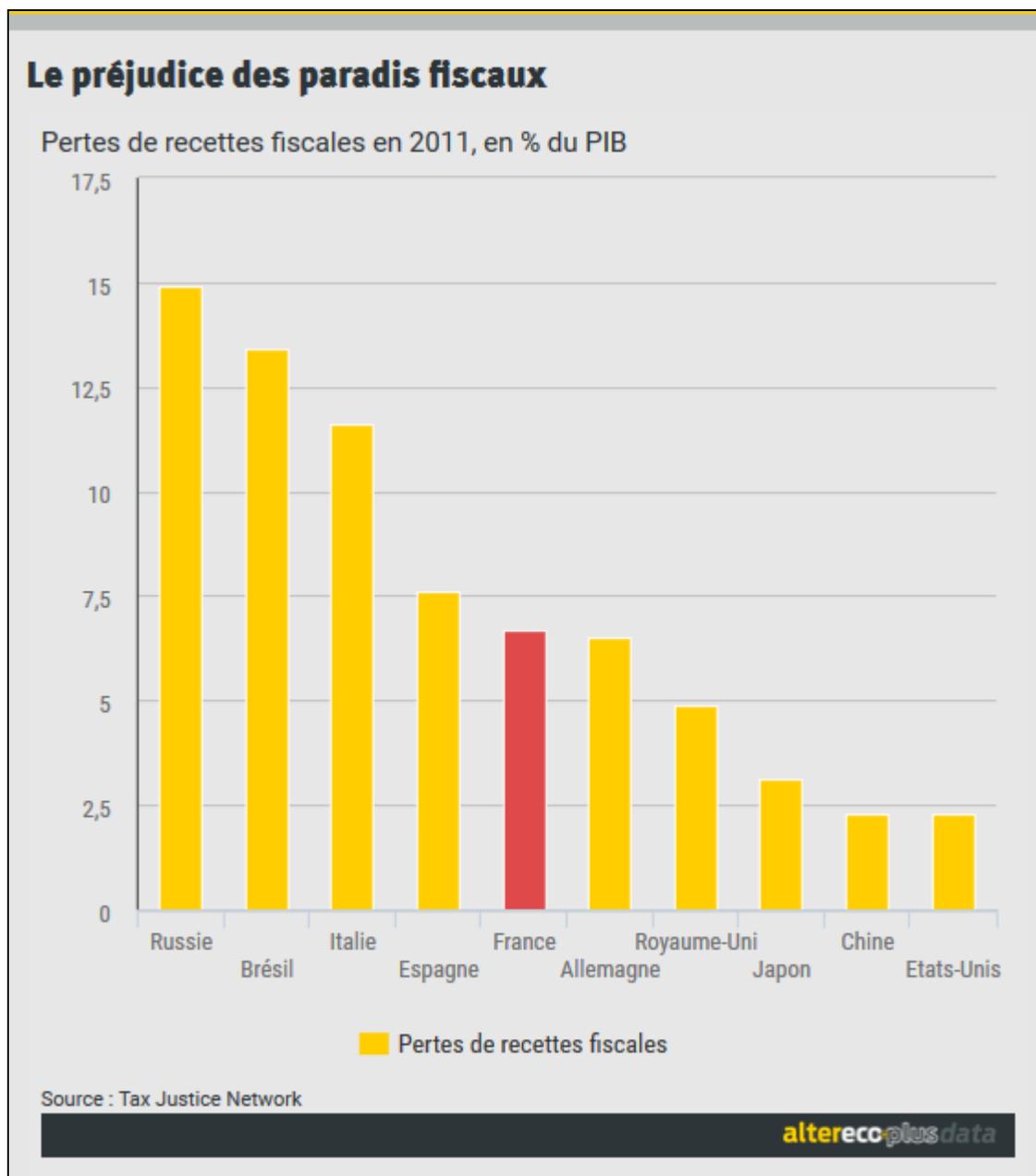
Selon l'OCDE, 50% du commerce mondial, transite chaque année par les paradis fiscaux, pour éviter de payer des impôts. Plus de la moitié de tous les actifs bancaires et un tiers des investissements directs à l'étranger des multinationales transitent par des centres financiers off-shore. Ces actifs qui se trouvent dans les paradis fiscaux sont à 95% composés d'avoirs institutionnels et de 5% d'avoirs de particuliers. Le FMI a évalué en 2010 que le bilan cumulé des petits paradis fiscaux insulaires s'élevait à 18 000 milliards de dollars – une somme équivalente à un tiers du PIB mondial –, précisant que ce montant était sans doute sous-estimé. Dans chaque pays, les banques sont de loin, les sociétés qui recourent le plus aux paradis fiscaux. Le phénomène s'est amplifié dans les années 90. Les banques ont commencé à avoir des techniques plus agressives d'acquisition de clientèle. Elles ont commencé à envoyer à l'étranger de façon beaucoup plus intense, leurs gestionnaires de portefeuille, pour aller chercher de nouveaux clients.

Il est difficile d'évaluer précisément les sommes. Toutefois, certaines études qui se réfèrent à des données de l'OCDE, de la Banque mondiale ou du FMI peuvent nous éclairer avec plus de fiabilité.

Selon une étude du professeur Messaoud Abda, de la Chaire en criminalité financière de l'Université de Sherbrooke, les pertes fiscales annuelles du Gouvernement du Québec se situeraient entre 9,5 et 16 milliards de dollars par année. Elles seraient de 75 milliards pour le Canada. Le groupe Canadiens pour une fiscalité équitable estime, quant à lui, à 85 milliards les pertes pour le Gouvernement du Canada.

Une autre étude du Tax Justice Network (2011) à Londres, estime que le ratio des pertes fiscales annuelles du Canada seraient de 5,15% de son PIB. Leur méthodologie a été de prendre les estimations de l'économie au noir de la Banque mondiale pour ensuite évaluer les pertes fiscales annuelles. Ils ont, par la suite, évalué en fonction du taux actuel d'imposition moyen au Canada. Si, on applique ce ratio au territoire du Québec, pour les deux paliers de gouvernements, les pertes fiscales annuelles seraient de 16,1 milliards (PIB 2014 – 312,94 milliards). Quand au territoire canadien, elles seraient de 112,9 milliards (PIB 2014 - 2193,88 milliards).

Voici, à titre d'indication, le ratio d'autres pays, selon la même étude :



Le Tax Justice Network estime l'évasion fiscale annuelle à 5,1% du PIB mondial, soit 3,560 milliards de dollars canadiens.

3. Les outils dont disposent les entreprises pour profiter des paradis fiscaux

- Délocaliser la valeur d'immatériel / brevets
- Délocaliser les ressources humaines
- Délocaliser les services informatiques
- Délocaliser le financement et la trésorerie
- Captives d'assurance
- Prix de transfert
- Les achats
- Transfert de dettes
- Caisses noires et corruption

4. Ce que le Québec peut faire en ayant le statut de province

Le Gouvernement du Québec devrait prendre l'exemple de la France dans sa lutte aux paradis fiscaux. En effet, la France est le premier pays où les entités gouvernementales régionales sont plus efficaces que l'État central, dans la lutte aux paradis fiscaux. Les régions ont exigé la transparence des institutions financières dans le cadre de leurs opérations de financement. Cette transparence se définissait par une non utilisation des paradis fiscaux à des fins d'évasion fiscale et la conduite d'actions contre la fraude et le blanchiment. La région Ile-de-France a été la pionnière en exigeant, dès 2010, de la transparence aux établissements prêteurs auxquels la région a affaire. 17 autres régions se sont engagées politiquement. Pour 15 d'entre elles, cet engagement s'est accompagné de mesures contraignantes. Les régions en France ont un pouvoir certain, puisqu'elles empruntent chaque année des centaines de millions d'euros. Le tout a été renforcé par une loi sur les banques de l'Assemblée nationale qui les forçait à une telle transparence. De plus, une dizaine de villes et de communautés ont suivi la pas, dont Paris, Lille et Bordeaux. La Suède et la Finlande songe à faire la même chose. De plus, les régions ont demandés aux institutions financières deux types d'information supplémentaires :

- Les outils et procédures mis en œuvre contre la corruption, le blanchiment et la fraude fiscale
- Les outils de promotion de l'investissement socialement responsable.

Tout d'abord, comme l'a suggéré, Nicolas Marceau, le gouvernement devrait créer une commission spéciale sur les paradis fiscaux. Afin de faire la lumière sur les pratiques de l'évasion fiscale internationale au Québec et évaluer les méthodes qu'emploie Revenu Québec pour s'y attaquer.

Voici une liste de mesures:

a. Renforcer les pouvoirs et les effectifs de Revenu Québec

Jusqu'en 2012, Revenu Québec refusait de reconnaître le problème. Dans une étude effectuée pour le compte du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), par Alain Deneault, il était révélé que dans son bilan 2011, il n'était aucunement mention des paradis fiscaux.

De plus, le Ministère des finances du Québec ne se donne pas les moyens théoriques d'évaluer l'évasion fiscale dans sa globalité. Que ce soit en ce qui a trait à l'évaluation de l'économie au noir, aux réclamations abusives d'avantages fiscaux ou encore aux opérations formellement criminelles, les textes de méthode adoptés par le ministère limitent la portée de son attention principalement aux contribuables de petite et de moyenne envergure. Le Ministère va même jusqu'à dire : « Les entreprises de grande taille sont proportionnellement moins portées à cacher des revenus que celles de petite taille. » Le Ministère ne fait que s'intéresser aux stratagèmes d'évasion fiscale qui se font sur le territoire du Québec.

Revenu Québec doit pouvoir bénéficier des effectifs et des compétences nécessaires à la lutte aux paradis fiscaux, car leurs utilisateurs ont recours à des montages complexes pour en protéger l'opacité. Il faut donc renforcer les effectifs et créer une unité spéciale d'enquêteurs dédiés aux paradis fiscaux. La formation des enquêteurs doit être continue et adaptée à la complexité et à l'internationalisation croissante des fraudes. Le recrutement devrait se faire auprès de professionnels du secteur privé en matière bancaire, comptable, financière et juridique. Revenu Québec devrait aussi faire un état des lieux réguliers et des efforts déployés.

b. Fixer un objectif de réduction des pertes fiscales

Afin de pouvoir mesurer l'efficacité des mesures adoptées, il faut fixer des objectifs à la fois ambitieux, transparents et réalistes.

c. Agir contre les pratiques des professionnels du droit et des chiffres

Une politique efficace doit s'attaquer directement aux professionnels qui favorisent leur utilisation, soit les cabinets d'audit, les fiscalistes, les juristes, les comptables, etc.

Il faut non seulement s'assurer qu'ils respectent la loi, mais aussi déterminer s'ils en font une bonne ou une mauvaise interprétation.

L'obligation légale serait faite aux cabinets de conseils et de fiscalistes de déclarer les produits d'optimisation fiscale qu'ils créent et l'identité de leurs clients. Un moyen efficace pour lutter contre l'optimisation agressive.

L'accréditation de ces professionnels pourrait leur être retirée ou dégradée selon le modèle de notes (AAA, AA, A, etc.) lorsque leurs pratiques se révéleraient douteuses. On pourrait aussi leur refuser l'accès aux marchés publics.

d. Sortir les banques des paradis fiscaux

La présence des banques dans les paradis fiscaux fait peser un risque pour la situation économique du Québec. Elles les utilisent pour réduire la fiscalité, mais aussi pour prendre des risques (hedges funds) de manière opaque. Il faudrait renforcer la responsabilité juridique des banquiers à la tête des institutions bancaires et favoriser la reprise des bonus en cas de preuves de conduites douteuses.

e. Rapport régulier devant les élus de l'Assemblée nationale

Afin de maintenir l'efficacité des politiques, il est nécessaire d'en mesurer de façon régulière les progrès accomplis et de maintenir la pression sur le gouvernement et les acteurs privés afin qu'ils poursuivent leurs efforts. On pourrait y retrouver ces informations :

- Taux effectifs d'imposition des personnes plus fortunés et des multinationales
- Le nombre de redressements fiscaux opérés par Revenu Québec

f. Protéger les lanceurs d'alerte

Les employés sont de plus en plus mobilisés pour dénoncer les activités douteuses de leur entreprise. Ils sont, en général, poursuivis par la suite par leur employeur. Il faut offrir une protection juridique adéquate à ces personnes. Cette législation devrait s'inspirer de l'étendue des faits susceptibles d'être signalés, l'étendue et la diversité des secteurs d'activités couverts par la législation, et enfin l'étendue des personnes pouvant bénéficier du processus et des protections prévues par la loi.

g. Loi pour forcer les entreprises à dévoiler leurs résultats pays par pays

L'exigence de communication de l'existence de filiales localisées dans les États non collaboratifs est au cœur du combat contre les paradis fiscaux. Il serait ainsi possible de détecter les disproportions entre les bénéfices réalisés et l'activité réelle sur certains territoires.

La solution pour lutter contre les paradis fiscaux est donc essentiellement un projet de loi qui force les entreprises et les banques, à révéler leurs résultats pays par pays et non consolidés mondialement. On obligerait ainsi les entreprises à déclarer leurs techniques d'optimisation à Revenu Québec, à leur fournir des documents précis explicitant leurs pratiques du prix de transfert. Le reporting pays par pays, c'est :

- Les pays dans lesquels la société opère ;
- Les noms sous lesquels elle exerce des activités dans chaque pays ;
- Ses résultats financiers dans chaque pays, y compris :
 - Les montants des ventes intragroupes et extérieures au groupe ;
 - Les achats, ventilés de la même façon ;
 - Les coûts de financement, ventilés de la même façon ;
 - Les charges sociales et le nombre d'employés ;
 - Le résultat avant impôts ;
 - Les impôts versés au gouvernement de son lieu d'activités.

Les entreprises fautives et qui manquent de transparence pourraient être sanctionnées de différentes façons. L'Autorité des marchés financiers, en collaboration avec Revenu Québec, pourrait être responsable de l'accréditation des entreprises d'un point de vue transparence de leurs activités off-shores, comme elle le fait actuellement pour les entreprises qui n'ont pas été reconnues coupables de collusion et de corruption. Divers niveaux de sanctions, évalués en fonction du niveau de collaboration des entreprises pourraient être définis : accès aux marchés publics, aux subventions, aux prêts gouvernementaux, aux allègements fiscaux, ou carrément le droit de faire affaire sur le territoire québécois. Le gouvernement américains a créé le Fatca (Foreign Account Tax Compliance Act) qui prévoit de lourdes sanctions contre les 77 000 banques à travers le monde qui ne sont pas transparentes. Le Québec pourrait aussi s'en inspirer.

h. Faire pression sur le gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral est particulièrement complaisant à l'égard du problème. Comme le révélait le dernier livre d'Alain Deneault, ce sont même des canadiens (banquiers, juristes et hommes politiques) qui ont largement contribué à créer des paradis fiscaux dans les Caraïbes.

De plus, depuis l'arrivée du gouvernement conservateur, le problème s'est largement accentué. Le gouvernement canadien a signé plusieurs accords de libre-échange avec des paradis fiscaux comme le Panama et le Costa Rica. Par ailleurs, le Canada, de par sa fiscalité, est devenu un véritable paradis fiscal pour les secteurs miniers et pétroliers. Le Canada encourage donc le recours légal aux paradis fiscaux et s'est isolé de ses pairs de l'OCDE dans les programmes concertés de lutte aux paradis fiscaux. Dans le

budget de mars 2010, le gouvernement conservateur a même permis aux détenteurs d'actions au Canada, de ne pas payer d'impôt, s'ils vendent leurs actions à un acheteur situé dans un paradis fiscal.

4. Les leviers supplémentaires de lutte aux paradis fiscaux par l'accès à l'indépendance politique du Québec

En devenant un pays, le Québec pourrait agir là où le Canada est complaisant. Dans, « Des solutions à notre portée », Alain Deneault fait ces recommandations que l'on pourrait adopter si le Québec était un pays.

- Modifier les procédures de divulgation volontaire pour les contribuables qui n'ont pas déclarés leurs actifs, afin qu'il y ait des pénalités, voir des poursuites criminelles;
- Participer activement à la dynamique internationale visant à mettre en place des accords multilatéraux d'échange automatique d'information;
- Retirer l'avantage fiscal permettant à des sociétés résidant dans les pays avec lesquels le Canada a signé des accords d'échange de renseignements fiscaux, complexes et complètement inefficaces. Cela les empêcherait de distribuer leurs profits d'entreprises actives, en franchise d'impôt, au bénéfice de la société mère canadienne au moyen de dividendes. C'est une compétition déloyale aux entreprises qui ne sont que sur le territoire québécois et cela permettrait d'élargir l'assiette fiscale;
- Revoir les conventions visant à éviter la double imposition signés par le Canada avec des pays dont le taux d'imposition est faible ou nul;
- Supprimer les fiducies de revenu non imposable et qui permettent aux sociétés du secteur minier, pétrolier et gazier d'éviter tout impôt sur leurs revenus corporatifs;
- Joindre l'initiative Base Erosion and Profit Shifting (Projet BEPS) de l'OCDE qui vise à combattre l'érosion de l'assiette fiscale à cause du transfert de l'activité des multinationales dans des pays au faible ou au taux d'imposition nul.

15 actions sont proposées dans le Projet BEPS. Les sept éléments les plus importants du Plan d'action visent en priorité à aider les pays à :

- Assurer la cohérence internationale de la fiscalité des entreprises, grâce à de nouvelles dispositions conventionnelles types destinées à neutraliser les effets des montages hybrides (Action 2) ;
- Réaligner les règles d'imposition sur la substance économique pour rétablir les avantages escomptés des normes

internationales et empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales (Action 6) ;

- Faire en sorte que les prix de transfert calculés soient conformes à la création de valeur, grâce à des mesures visant à résoudre les problèmes de prix de transfert dans le domaine fondamental des actifs incorporels (Action 8) ;
- Développer la transparence pour les administrations fiscales et accroître la certitude et la lisibilité pour les contribuables grâce à une amélioration de la documentation des prix de transfert et à l'élaboration d'un modèle-type de communication d'informations pays par pays (Action 13);
- Relever les défis posés par l'économie numérique (Action 1) ;
- Faciliter une mise en application sans délai des actions BEPS grâce à un rapport sur la faisabilité de l'élaboration d'un instrument multilatéral pour modifier les conventions fiscales bilatérales (Action 15) ; et
- Lutter contre les pratiques fiscales dommageables (Action 5).

Malgré son absence probable du G20, de par la taille de son économie, le Québec pourrait participer activement au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Le Forum mondial est une création de l'OCDE pour aborder les risques de conformité fiscale posés par les paradis fiscaux. Les membres fondateurs du Forum mondial comprenaient des pays de l'OCDE et les juridictions qui ont accepté de mettre en œuvre les normes de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales.

Le Forum mondial, avec ses 125 membres, est le premier organisme international ayant pour but d'assurer l'application des normes convenues au niveau international de transparence et d'échange de renseignements dans le domaine fiscal. Il surveille le fait que ses membres appliquent pleinement la norme qu'ils se sont engagés à mettre en œuvre. Il travaille également pour établir des règles du jeu équitables, y compris parmi les pays qui n'ont pas rejoint le Forum mondial.

CONCLUSION

Le Québec dispose déjà d'outils, en tant que province, pour commencer la lutte aux paradis fiscaux. Le Canada, étant un État complice de l'évitement fiscal et qui s'est isolé de ses pairs de l'OCDE, dans la lutte aux paradis fiscaux, ne plus en faire parti constituerait une avancée certaine pour le Québec. Nous pourrions récupérer non seulement, les recettes fiscales qu'Ottawa récupère au Québec, mais aussi les recettes fiscales qu'Ottawa refuse de récupérer à cause de ses lois souples, des accords de libre-échange avec les paradis fiscaux, des accords inefficaces de renseignements fiscaux et des conventions signées avec ces mêmes paradis fiscaux.

L'indépendance politique du Québec nous permettrait aussi d'accéder à certaines instances de l'OCDE qui mènent la lutte aux paradis fiscaux.

Sources :

- The Cost of Tax Abuse. A briefing paper on the cost of tax evasion worldwide, Tax Justice Network, Novembre 2011
- Kit anti-paradis fiscaux. 6 fiches-action pour les élu(e)s et les collectivités territoriales, Fédération des élu(e)s verts et ecologists, <http://lafeve.fr>
- Paradis fiscaux, Des solutions à notre portée, Réseau pour une justice fiscale, mai 2014, <http://rjfqc.org>
- Rapport remis à la Commission européenne. Combattre les paradis fiscaux, Christian Chavagneux, mars 2015
- PARADIS FISCAUX. L'aveuglement volontaire du ministère québécois des Finances, Alain Deneault, mars 2012.
- Conférence sur les paradis fiscaux organisé par ATTAC-Québec, mars 2012, http://www.quebec.attac.org/IMG/pdf/Programme_Journee_d_etude_paradis2012_final.pdf
- Les Paradis fiscaux : Enquête sur les ravages de la finance néolibérale. Nicholas Shaxson, avril 2012.